



DIRECTION TERRITORIALE  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Centre Educatif Fermé de CHATILLON-sur-SEINE

Châtillon-sur-Seine, le 20 juin 2016

M. Philippe AYMARD  
Secrétaire Régional Grand Centre  
SNPES / FSU

**OBJET** : Lettre réponse concernant l'organisation de travail au CEF21.

Monsieur le Secrétaire Régional,

Par la présente, je souhaite porter à votre connaissance que votre courrier en date 3 juin 2016, a retenue toute mon attention.

En effet, les observations qui y sont portées soulignent avec exactitude notre problématique structurelle majeure, celle de pouvoir stabiliser de manière fiable les emplois du temps (EDT) sur un cycle de sept semaines.

Je vous informe que notre situation R.H. connaît de grandes fluctuations (arrêts de travail, accidents de travail, absences de dernière minute, démissions ...) et que notre besoin de monter en compétence par rapport aux obligations de la gestion des E.D.T., vise à se parfaire depuis notre prise de fonction à l'automne dernier.

Je pense qu'il est également important de souligner que nous avons pu rencontrer dernièrement les agents afin d'échanger sur certains points à améliorer en terme de gestion, entre autre, et la question de la diffusion des plannings sur un cycle de sept semaines a bien été abordé. De plus, nous étions déjà dans la perspective d'engager son application sur la période estivale.

En tout état de cause, et comme le prévoit la circulaire PJJ du 14 février 2002 (Circulaire NORJUSF0250019N), nous allons nous mettre en conformité avec les textes en vigueur de notre administration, afin de garantir une meilleure visibilité des plannings pour chaque agent et ce dès le mois de juillet 2016.

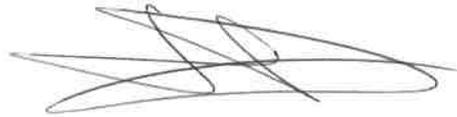
Toutefois, M. le Secrétaire Régional, je tiens à vous signaler que depuis plus d'un trimestre l'équipe de direction doit intervenir sur des services éducatifs, car le déficit R.H. est devenu trop important pour des raisons explicitées ci-dessus. Ces prises de postes par un membre de la direction sont devenues courantes à ce jour, puisque cette semaine nous avons dû nous positionner tout les trois sur des services éducatifs afin de palier le manque d'effectif de professionnel et ce, en plus de nos heures de travail habituelles.

Pour conclure, il est devenu évident que le CEF de Chatillon-sur-Seine traverse une crise R.H. et qu'à ce titre, il serait bien souhaitable de la part de chaque acteur professionnel de se serrer les coudes dans l'intérêt premier des jeunes que nous accompagnons au cours de leur placement chez nous. C'est alors que j'affirme que mon rôle de Directeur est de veiller à cet intérêt et au respect des droits de chacun.

En conclusion, il me semble que nous avons une responsabilité collective et le devoir professionnel d'assurer et de garantir la continuité du SERVICE PUBLIC en tant que fonctionnaire de l'Etat et encore davantage en temps de crise institutionnelle. J'espère avoir répondu à votre questionnement et reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien cordialement,

Directeur du CEF21

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lazhar DRIDI', written in a cursive style with some overlapping strokes.

Lazhar DRIDI,